



Verviers, le 30 mai 2016.

René Hausman...

Nous faisons partie ici des personnes pour qui, évoquer ce nom et ce prénom, engendre une foultitude d'images, de pensées ou de souvenir !

Bien sûr, la famille à laquelle le groupe PS de Verviers adresse ses plus sincères condoléances, pourrait mieux que quiconque narrer nombre d'anecdotes.

Cependant, lorsqu'on a eu la chance de croiser au moins une fois dans sa vie Monsieur Hausman, on a souvent un souvenir précis à évoquer.

Par exemple, j'aimerais revenir en septembre 2012, lorsque j'ai eu la chance de redécouvrir l'école de mon enfance, l'école fondamentale de Heusy, rebaptisée de bien plus belle manière, l'école René Hausman !

Je revois encore, lors de l'inauguration officielle un samedi matin, Monsieur Hausman entouré de ses fresques murales et des enfants aussi émerveillés que devant le père Noël.

Quoi de plus fort pour un homme, que de pouvoir communiquer sa joie de vivre au travers de sa passion.

Je suis convaincu que mes collègues auront à cœur de finaliser le projet d'embellissement urbain au Palais. Nous pourrons ainsi, jour après jour, garder un souvenir vivace de ce que ce grand Verviétois a pu réaliser au départ de son imaginaire.

Il s'agit certainement du plus bel exemple à suivre pour la génération actuelle et celles à venir. Osez rêver, osez créer, vivez votre monde et partagez le !

Merci René Hausman !

Eric Mestrez

Chef de groupe PS Verviers

VILLE DE VERVIERS

**Cécile OZER**Conseillère communale
Chef de groupe CDH

Conseil communal du 30 mai 2016

Concerne : Quelques mots en l'honneur de Monsieur René HausmanChère Madame Hausman,
Chers Messieurs Hausman,

Il était une fois...

Il était une fois un artiste, un artiste amoureux de sa terre, de ses légendes, de ses forêts et complice du petit peuple qui l'habitait. Il fréquentait les animaux, les fées, gnomes ou sottaïs, une spécialité de notre région.

Inlassablement, avec talent et passion, il les dessinait, les mettait en scène dans des fables, des légendes, des bandes dessinées, des récits fantastiques dans lesquels on n'aurait pas été étonné de le voir lui-même apparaître en mage protecteur.

Les locataires des clairières secrètes et des forêts merveilleuses qu'il parcourait en rêveur, son pinceau nous les restituait avec talent, vifs, palpables, expressifs.

Ce 28 avril, René Hausman a tiré sa révérence, rejoignant sans doute les mondes fabuleux où il a retrouvé Saki, Zunie, Bernique, Luzabelle et leurs compagnons. Gageons qu'il y joue pour eux de la flûte ou de la cornemuse...

Les élus du cdH s'associent avec émotion et respect à l'hommage rendu par la ville de Verviers à ce citoyen d'honneur, tant talentueux que modeste. Son art a contribué et contribuera encore à mettre notre ville en valeur et nous l'en remercions.

Divers projets ont déjà montré notre profond attachement à René Hausman : la création d'une œuvre inédite demandée par Marc Elsen, dessin représentant notre Hôtel de Ville et qui figure aujourd'hui parmi les cadeaux officiels remis par la ville de Verviers à ses hôtes. Prochainement sera concrétisé le projet de fresque cher au cdH, proposé par Jean-François Denis et porté par Jean-François Istasse, échevin de la culture.

Oui, Verviers et René Hausman sont définitivement liés. Des manifestations et expositions de ses œuvres verront d'ailleurs le jour dans les prochains mois.

Nous voudrions aujourd'hui adresser nos pensées émues à Nathalie, son épouse, à Valentin, à Hugues et Frédéric, ses enfants et les assurer de nos sentiments les plus cordiaux.

Verviers, le 30 mai 2016

Hommage à Monsieur René Hausman

Madame la Bourgmestre,
Chers collègues,

Les membres de la famille de Monsieur René Hausman,
chère Nathalie,
Cher Valentin,

Au nom du groupe MR, je tiens à vous présenter nos plus sincères condoléances, l'annonce de la perte de Monsieur Hausman a été une terrible nouvelle pour l'ensemble des verviétois et de nombreuses marques de sympathies sont venues de l'ensemble du pays.

Nous ne pouvons aujourd'hui que remercier René et sa famille pour son immense contribution à la renommée de notre Ville. Grâce à lui, le nom de Verviers faisait aussi penser à un monde féérique et enchanteur dans lequel on aimerait être plus souvent. Sa carrière ne peut connaître aucun superlatif, René aimait aussi sa commune, il répondait d'ailleurs toujours aux nombreuses sollicitations des uns et des autres.

L'art de la simplicité, voilà une belle définition de cet être incroyable. L'art était toute sa vie et son art pour nous était magique, nous entraînant à chaque instant. Mais cela est toujours fait avec simplicité, avec tendresse et gentillesse.

Personnellement, je garderai pour toujours l'image d'un homme apaisant qui dès qu'il disait bonjour nous emportait avec lui d'égal à égal.

Merci René, merci à ta famille, merci à ton talent, merci...

Maxime Degey

Eloge funèbre René Hausman

De trois traits de crayon, de trois coups de pinceau, il faisait naître un renard, un lutin, un sanglier, un lapin, ... ou encore cette coquine de Zunie. Quand on voit un dessin de René Hausman, pas besoin de chercher la signature, on sait que c'est lui !

Son œuvre est immense, depuis ses premières bédés dans Le Moustique jusqu'à ses dessins les plus récents. Son talent trouvait à s'exprimer tant dans l'illustration de fables animalières que dans de très belles pages d' « heroic fantasy ».

Sa collaboration avec Pierre Dubois, grand elficologue s'il en est, produira des ouvrages inoubliables, véritables bibles pour les amateurs de contes et de belles illustrations. Comme l'a écrit le journaliste du Monde, « le peuple de la forêt vient de perdre l'un de ses plus fidèles protecteurs ». Ce même journaliste n'hésite d'ailleurs pas à le proclamer, avec raison, « figure emblématique de la bande dessinée franco-belge ».

Son talent était immense.

Sa gentillesse, sa bonhomie, sa patience, son sourire mal dissimulé sous son épaisse barbe nous manqueront à jamais.

Pour le groupe Ecolo Verviers,
Pauline Dumoulin

Heusy, le 30 mai 2016

Mesdames, Messieurs, Chère Nathalie, cher Valentin

Tout à l'heure, lorsque j'ai couché ces quelques mots, j'ai commencé à la troisième personne... cela n'allait pas, je ne pouvais pas dire "il" ...

J'ai donc changé et pris la deuxième personne "tu" parce que je n'arrive pas à croire que tu n'es plus là !

Je ne pouvais être présent pour te dire au revoir et profite donc de l'occasion pour le faire.

Beaucoup de choses ont été dites avant moi mais je vais tout de même faire un bref rappel de ton impressionnant parcours pour lequel mon ami Luc Rivet ancien journaliste à la RTBF m'a un peu aidé.

C'est en **1958** que tu rejoins l'hebdomadaire "Spirou" pour animer la série Saki et Zunie par laquelle tes talents d'illustrateur animalier et de pédagogue ont pu s'affiner pour le plus grand plaisir des jeunes lecteurs de l'époque.

De **1959 à 1973**, tu t'affirmes en publiant sous les titres le bestiaire et nature, des études de centaines d'animaux dans un style qui te vaudra de nombreux prix : **1964** : Prix loisirs jeunes pour ton livre "La forêt secrète" (publié chez Dupuis). **1973** : Prix du ministère de la culture. **1975** : Prix Pomme d'or de Bratislava pour "Le Bestiaire insolite". **1984** : Prix Québec-Wallonie-Bruxelles de littérature jeunesse ...

Nature, monde féérique, fables et légendes seront tout au long de ta carrière tes sujets de prédilection.

Personnellement, c'est en **1996** que je te demande une illustration à des fins professionnelles pour démontrer la différence entre une construction traditionnelle et le préfabriqué ou ossature bois ... réflexions, discussions... et vlan, l'idée jaillit et nous tombons d'accord pour les trois petits cochons ; nif-nif, naf-naf et nouf-nouf avec bien sûr, le grand méchant loup !

Quelques jours plus tard, je découvre ton aquarelle et tombe littéralement ...
(Si vous me permettez l'expression) ... le cul par terre !

Tout y est ; la maison en paille, la maison en bois et la maison en brique.

Les trois petits cochons sont joyeux et le loup impressionnant ; c'est par leurs yeux respectifs que tu as fait passer leurs états d'âme et c'est là, que l'on mesure le génie de l'artiste !

Je ne comprends toujours pas aujourd'hui comment tu as fait pour faire passer tous ces sentiments par le bout de ton pinceau !

18 ans plus tard, en 2014, j'ai détecté ton émotion en revoyant ton œuvre que tu m'as à nouveau dédicacée avec ta gentillesse légendaire.

Je garde également bien précieusement ce bout de papier sur lequel tu m'avais écrit une des blagues quelque peu salaces dont tu avais le secret...et que tu avais peur que je ne l'oublie tant elle m'avait fait rire...

Je terminerai en espérant qu'un jour, ton buste trônera en bonne place sur un monument dans notre belle et bonne ville de Verviers car tu fais à jamais partie de notre patrimoine intrinsèque !

"La grandeur d'un homme, d'un artiste se mesure au caractère ineffaçable de ses œuvres" ... là, tu peux dormir en paix.

Bruno BERRENDORF

Eloge à René HAUSMAN, le 30 mai 2016 – Muriel TARGNION, Bourgmestre

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

En tant que Bourgmestre de Verviers, c'est avec beaucoup d'émotion et de tristesse, mais également avec beaucoup de fierté que je m'apprête à prononcer ces quelques mots...: La fierté de savoir que notre Ville a pu compter parmi ses membres une personnalité de l'envergure de René Hausmans.

En effet, c'est à Verviers que naît le 21 février 1936 celui qui deviendra par la suite une figure emblématique de la bande dessinée belge, en l'occurrence René Hausman.

Enfant, il est passionné par les animaux de la forêt, quelle que soit l'espèce : renard, cerf sanglier... Cette forêt, en particulier celle de la Louveterie qu'il adore explorer, constituera avec le petit peuple qui la compose, le point de départ de son univers. Toutefois, grâce notamment à sa Grand-Mère, ardennaise et conteuse d'histoire, le garçon rêve aussi d'elfes, de farfadets...et de personnages fantastiques qu'on pourrait y rencontrer et qui animera par la suite son oeuvre.

En grandissant, le petit René écoulera le reste de son enfance en Westphalie, région où son père, militaire de carrière, a été affecté après la deuxième guerre mondiale. Il y découvrira les récits illustrés de Wilhelm Busch, le créateur de *Max et Moritz*.

À 18 ans, il rencontre Raymond Macherot, papa de Chlorophylle, et laisse tomber ses études pour se lancer dans le dessin, illustrant des publicités dans le journal local et réalisant des images pour films scolaires fixes.

Durant son service militaire, il entame une collaboration avec l'hebdomadaire « Moustique ».

En 1957, il se lance dans la BD et illustre les premières aventures de *Saki et Zunie*, petits êtres préhistoriques, qui orneront les pages du journal Spirou dès 1958.

Il réalisera ensuite pour la maison Dupuis une très longue série, plus de 500, d'illustrations sur le règne animal, devenant ainsi une référence du monde animalier.

A côté de ces dessins, René Hausman prendra un malin plaisir en illustrant quelques histoires coquines pour le magazine Fluide en 1976.

Il réalisera par la suite beaucoup de projets :

- Il anime en 1984 « Le Grand Fabulaire du Petit Peuple » avant de donner le jour à Laïyna, en 1985.
- Il réalise « Les trois cheveux blancs » en 1993 et « Prince des écureuils » en 1998 ;

En 1998, il obtient, pour l'ensemble de son œuvre, le Prix « Grand Boum-Caisse d'Epargne », décerné par le Festival BD BOUM à Blois.

Fin 2008, c'est avec son épouse Nathalie TROQUETTE, que René Hausman crée leur maison d'édition « Luzabelle » spécialisée dans les « belles images » représentant la nature et les mondes légendaires.

Le 22 septembre 2012, l'École fondamentale autonome de la Communauté française de Heusy fait peau neuve en changeant de nom : désormais, l'école se nomme l'École fondamentale René Hausman.

A plus de 80 ans, l'artiste travaillait sans relâche et jamais il n'arrêta de travailler.

Il nous quittera alors qu'il préparait encore différents projets.

Par ces quelques mots, j'espère avoir réussi à vous présenter, si cela était encore nécessaire quand on connaît la notoriété du personnage, qui était René Hausmans.

Je voudrais terminer mon intervention en m'adressant à sa famille afin de lui faire part de toute ma sympathie pour les moments difficiles qu'elle est en train de vivre. Sachez que René Hausmans restera une figure qui aura marqué Verviers.

Au nom de tous les verviétois que je représente ce soir, je souhaiterais le remercier publiquement pour tout ce qu'il a pu faire, tout ce qu'il a pu représenter.

Ce 28 avril 2016, la BD a perdu un de ses géants ... et Verviers l'un de ses fiertés.

Conseil communal du lundi 30 mai 2016***Interventions de Freddy Breuwer , Conseiller communal MR******Point 15 : Projet de revitalisation de l'Île Adam ---- Convention de partenariat***

Voir ce point à nouveau figurer à l'ordre du jour ne peut que nous réjouir 'a priori' puisque comme vous le savez, l'initiative de la réflexion menée sur le quartier concerné remonte à la précédente législature sous l'égide des échevins de l'urbanisme MR.

Nous remercions par conséquent une fois de plus le Directeur général et la cellule stratégique d'avoir mené à bien le dossier traité de façon transversale , après 3 ans de tergiversations (caserne SRI ou pas , nouveau hall sportif et culturel ou pas, déplacement du parc à containers ou pas , ...)

Certes la Ville devra supporter des coûts d'acquisition et de dépollution mais ces derniers sont fixés sur base forfaitaire. C'est une bonne chose.

La présente convention engage donc la Ville à payer plus d'un million d'euros dans le cadre d'échanges de terrains pollués. L'occasion de regretter une fois plus le fiasco et les sombres jeux politiques qui ont caractérisé l'attribution des fonds Feder il y a un an.

Elle augure d'une opération de revitalisation urbaine qui devrait à terme générer une nouvelle offre de logements . Mais après les annonces farfelues de l'an dernier faites par le cdH, puis-je vous demander de préciser combien de logements seront construits et de quel type ?

Il subsiste une ombre plus grande au tableau. Elle porte sur le projet d'un nouveau centre sportif . Nous y reviendrons au point 25 de l'ordre du jour. Mais , pouvez-vous déjà nous donner les garanties de respect de la convention lorsqu'elle prévoit explicitement un délai de 18 mois pour obtenir un accord de principe du Ministre des Sports quant au subventionnement du projet par la Région wallonne ?

Point 16 : Marché conjoint – Audit des portefeuilles d'assurances

Le mieux est souvent l'ennemi du bien. Sous couvert de bonne gestion , le projet de convention présenté relève bien plus des dépenses inutiles . Il s'agit tout de même d'une dépense de 70.000 euros dont la répartition entre les signataires ne manque pas de surprendre.

Qui plus est le Collège a déjà lancé le marché dont question puisque les réponses des 4 soumissionnaires sélectionnés par l'échevin du département , devaient parvenir ce lundi 30 mai au plus tard.

L'intention de l'échevin du département est-elle de mettre en porte-à-faux le chef de file naturel du cdH et ex-bourgmestre , et probablement aussi la présidente de l'asbl Verviers Music festivals , et actuelle bourgmestre , au moment où l'asbl qu'elle préside fait l'objet d'une convention de sponsoring soumise au point 38 de l'ordre du jour.

L'assureur actuel et sponsor , partenaire historique en la matière , aurait toutes les raisons d'en prendre ombrage.

Puis-je en effet rappeler qu' en septembre dernier , ainsi que nous en étions convenus en début de législature, il venait voir l'ex-bourgmestre pour présenter les statistiques des portefeuilles d'assurances de la Ville , du CPAS et de la Zone de police et proposait des réductions de primes pour des dizaines de milliers d'euros et confirmait le maintien d'un soutien à des évènements festifs et culturels .

Puis-je aussi rappeler qu'en 2013 ,à mon initiative , le même fournisseur avait accepté de revoir la charge des cotisations d'assurances à hauteur de 200.000 euros.

Votre façon d'agir est par conséquent peu respectueuse.

Certes , les temps sont durs , en matière budgétaires et les dépenses doivent faire l'objet d'une attention permanente.

Mais en matière d'assurances , vous feriez bien de regarder d'où nous venons sur le plan des charges et vous feriez mieux d'examiner la bonne couverture des risques .

Or il n'est pas question de 'risk management' dans votre démarche.

Elle n'intègre aucune dimension économique et est fondée sur une vision court terme et sur une motivation strictement financière , déjà rencontrée en 2013 et 2015 grâce à l'action conjuguée de votre chef de file et de moi-même.

Point 17 : Allocation pour service de garde active

Le point est retiré.

Inutile de faire un long débat mais le retrait et par conséquent le report présumé m'amène à vous interroger sur les raisons invoquées sur le banc syndical pour expliquer leur désaccord lors de la négociation syndicale.

Et à vous demander quelle suite vous comptez réserver à ce désaccord ?

Par ailleurs il est apparu lors de la concertation entre la Ville et le Cpas à laquelle j'ai le privilège de participer , que le CPAS était en retrait par rapport à la question.

Puis-je vous suggérer de mettre le temps perdu à profit pour avancer de concert ?

Points 19 & 20 Cadre organique & conditions de recrutement et de promotion

L'adoption d'un cadre organique n'est pas de nature à passionner les foules.
Or l'exercice a son importance.

Il aurait même pu et dû traduire une vision plus dynamique de l'administration et du cadre avec lequel l'autorité politique envisage de rendre un meilleur service au citoyen et au contribuable verviétois.

Or les modifications proposées tiennent plus de l'habillage et ne rencontrent pas assez la nécessité de relever le niveau général du 'middle management'.

Sans nécessairement remettre en question les fonctions spécifiques que vous ajoutez au cadre, l'impression donnée par l'exercice auquel vous vous êtes livrés, est celui d'une régularisation de la situation de collaborateurs, certes méritants, sans mener une réflexion en profondeur.

Prenons la ligne des 4 chefs de division. Elle nous apparaît bien théorique, puisqu'on y accède que par promotion et que les candidats potentiels sont loin de faire l'unanimité en termes de savoir faire et de savoir être.

Aussi nous vous demandons de veiller tout particulièrement à l'évaluation des chefs de bureaux. Et nous espérons que leur dossier personnel comprendra tous les éléments utiles à leur appréciation lorsque notre Assemblée devra décider de leur éventuelle promotion.

Nous soulignons toutefois, avec satisfaction, que vous semblez abandonner votre projet d'instaurer une fonction de directrice générale adjointe.

Nous présumons que vous veillerez à faire les meilleurs choix pour épauler notre Directeur général.

Point 25 : construction d'un centre de sports – étude

Ce point appelle à la fois quelques commentaires et réserves.

Le projet de centre sportif a déjà été évoqué lors de l'examen de la convention entre la Ville et Brocap.

Vous nous soumettez maintenant un marché d'étude de faisabilité et d'auteur de projet, excusez du peu, pour un montant de 2.250.000 euros ! se rapportant à une infrastructure sportive qui coûterait 18 millions d'euros. Soit plus de 20 millions d'euros.

Avec une première tranche estimée à 410.000 euros, soit dix fois plus que le montant prévu au B.I en début d'exercice. Il vous faudra donc inscrire 367.000 euros supplémentaires lors des prochaines MB.

Sachant que les subsides sont indispensables et que leur confirmation dans les 18 mois selon la convention avec Brocap, est un préalable à la construction de toute nouvelle infrastructure sportive, pouvez-vous nous confirmer que vous disposez bien de certaines garanties quant à l'intervention de la Région wallonne.

Ces subsides étant laissés à la discrétion du Ministre des Sports, nous présumons que l'échevin des Sports a pu mettre à profit les 3 dernières années pour obtenir un engagement du Ministre Collin avant qu'il ne refille 'la patate chaude' à son successeur Madrane.

C'est qu'il nous revient que le brave René a fait des promesses largement supérieures aux moyens dont il disposait à moins de penser qu'il était en place pour 10 ans , ce que les derniers sondages tendent à infirmer.

Après l'épisode des fonds Feder en mai 2015 et les promesses non encore tenues pour le Grand théâtre, ce serait malheureux d'entendre aujourd'hui que le cdH n'a rien obtenu.

Point 43 : Lutte contre les marchands de sommeil

Il serait malvenu de s'opposer à l'adoption du protocole de collaboration proposé

Celui-ci s'inscrit parfaitement dans la ligne de la politique initiée par moi-même depuis 2008 après une trop longue période d'inaction par rapport à l'objectif du logement décent pour tous.

Le protocole constitue en fait non pas l'aboutissement mais une étape supplémentaire, significative et symboliquement importante, dont les bases ont été jetées avec moi dès 2013.

Mais chacun sait que bon nombre de conventions ou de protocoles de collaboration ne sont pas toujours suivis d'effet. De même j'en profite pour rappeler que les terroristes mis hors d'état de nuire rue de la Colline , étaient installés chez le pire bailleur verviétois que j'ai jamais connu et que les services du logement avait transmis depuis longtemps à la justice des informations sur ses agissements.

J'ai appris avec satisfaction que le service du logement vient enfin d'être renforcé. Probablement pas assez par rapport à la priorité que constitue la lutte contre le mauvais logement à Verviers.

Mais j'ai aussi eu vent de la pro activité de quelques propriétaires indécents , voire marchands de sommeil, profitant de l'arrivée progressive de nouveaux réfugiés.

Les noms sont connus , les immeubles identifiés.

Pouvez-vous dès lors bien me confirmer que vous allez agir prioritairement et rapidement ?

F.Breuer,

Conseiller communal MR.

Interventions ECOLO

Conseil communal du 30 mai 2016

Eloge funèbre René Hausman

De trois traits de crayon, de trois coups de pinceau, il faisait naître un renard, un lutin, un sanglier, un lapin, ... ou encore cette coquine de Zunie. Quand on voit un dessin de René Hausman, pas besoin de chercher la signature, on sait que c'est lui !

Son œuvre est immense, depuis ses premières bédés dans Le Moustique jusqu'à ses dessins les plus récents. Son talent trouvait à s'exprimer tant dans l'illustration de fables animalières que dans de très belles pages d' « heroic fantasy ».

Sa collaboration avec Pierre Dubois, grand elficologue s'il en est, produira des ouvrages inoubliables, véritables bibles pour les amateurs de contes et de belles illustrations. Comme l'écrit le journaliste du Monde, « le peuple de la forêt vient de perdre l'un de ses plus fidèles protecteurs ». Ce même journaliste n'hésite d'ailleurs pas à le proclamer, avec raison, « figure emblématique de la bande dessinée franco-belge ».

Son talent était immense.

Sa gentillesse, sa bonhomie, sa patience, son sourire mal dissimulé sous son épaisse barbe nous manqueront à jamais.

Rapport du Conseiller en Mobilité

Le groupe Ecolo s'abstiendra sur ce point. Ce rapport annuel 2015 contient en effet également une partie « projets » largement insuffisante à nos yeux. Quelques remarques concernant ce point :

➔ **La mise en place de vélos partagés électriques en centre-ville :**

Ecolo continuera à défendre ce projet dans les mois à venir. Nous avons organisé au mois de mars 2013 une visite du système mis en place avec succès à Namur, et qui ne coûte rien à la ville. J'ai déjà eu l'occasion d'interpeller votre prédécesseur, qui était à l'époque votre successeur, à ce sujet au mois de juin 2013. En Europe comme en Belgique, de nombreuses villes démontrent au quotidien que les vélos ont leur place au cœur des centres urbains. La politique de déplacement qui fait la part belle au vélo rend ces villes plus attrayantes tant pour leurs habitants que pour les visiteurs extérieurs. Un principe fondamental doit cependant guider toute décision : c'est l'offre qui doit précéder la demande car elle la génère (et non l'inverse) - > IL FAUT DONC D'ABORD CRÉER LA PISTE CYCLABLE ET LES CYCLISTES ARRIVENT ENSUITE.

Question orale

Monsieur l'Echevin de l'Urbanisme,
Mesdames, Messieurs,

Ecolo constate que de nombreux projets de nouvelles urbanisations sont prévus sur le territoire de notre ville : à Petit-Rechain, la rue du Téléphone, la fin de la rue de la Ferme Modèle, le parc Peltzer, le bois de Mariomont, la route qui va du rond-point Mobers vers Stembert en sont quelques exemples.

Ecolo pense qu'il faut intégrer des critères stricts, cohérents et contraignants concernant ces projets : promouvoir les habitats groupés, la densification des constructions autour des noyaux d'habitat existants et favoriser les constructions durables intégrant l'isolation et la performance énergétique et si c'est possible des maisons passives.

Nous soulignons très positivement la volonté de la Ville de reconvertir le site de HDB à Ensival en futur écoquartier.

Le critère d'intérêt paysager devrait, à notre avis, faire partie aussi des exigences de la ville afin de préserver la biodiversité ainsi que les espaces verts et boisés de notre commune. Par exemple : nous n'imaginons même pas une seconde que l'on puisse construire dans le Val du Fiérain qui est par ailleurs aussi le coin de jeux favori des mouvements de jeunesse lambermontois depuis des décennies.

Quelles mesures envisage le collège pour combattre les habitats vides, principalement en centre-ville, mais pas seulement et les propriétaires qui laissent leurs biens à l'abandon se dégrader ? A l'ancienne «ferme modèle», où on pourrait imaginer une transformation en immeuble à appartements, le fait de la laisser à l'abandon a eu pour conséquence que le voisin direct de cette ferme a de très gros problèmes d'humidités. Son bien se dégrade très fortement. C'est un exemple parmi d'autres.

Nous pensons également qu'il serait plus intéressant de favoriser et d'encourager la rénovation des maisons du centre-ville plutôt que de multiplier les « rurbanisations ». Cela renforcerait inévitablement l'attractivité de la ville.

D'avance merci pour votre réponse.

Philippe Kriescher

24/5/2016.

Monsieur l'Echevin de l'Urbanisme,
Mesdames, Messieurs,

Ecolo constate que de nombreux projets de nouvelles urbanisations sont prévus sur le territoire de notre ville : à Petit-Rechain, la rue du Téléphone, la fin de la rue de la Ferme Modèle, le parc Peltzer, le bois de Mariomont, la route qui va du rond-point Mobers vers Stembert en sont quelques exemples.

Ecolo pense qu'il faut intégrer des critères stricts, cohérents et contraignants concernant ces projets : promouvoir les habitats groupés, la densification des constructions autour des noyaux d'habitat existants

→ On respecte tjrs le SSC

et favoriser les constructions durables intégrant l'isolation et la performance énergétique et si c'est possible des maisons passives.

→ On respecte toujours la PEB

Nous soulignons très positivement la volonté de la Ville de reconvertir le site de HDB à Ensival en futur écoquartier.

Le critère d'intérêt paysager devrait, à notre avis, faire partie aussi des exigences de la ville afin de préserver la biodiversité ainsi que les espaces verts et boisés de notre commune. Par exemple : nous n'imaginons même pas une seconde que l'on puisse construire dans le Val du Fiérain qui est par ailleurs aussi le coin de jeux favori des mouvements de jeunesse lambermontois depuis des décennies.

→ Val du Fiérain : C'est inconcevable vu qu'il s'agit d'une zone forestière au plan de secteur

Quelles mesures envisage le collège pour combattre les habitats vides, principalement en centre-ville, mais pas seulement et les propriétaires qui laissent leurs biens à l'abandon se dégrader ?

→ Il y a la taxe sur les logements vides, qui est appliquée; il va y avoir un RCU vieille Ville qui pourrait déboucher sur une prime, nouvelle politique de prime/taxes?

C'est aussi un constat structurel: le commerce au rez rend trop cher le maintien d'un accès aux étages, en plus de soucis de location ou de manque de réserve. Il faudrait une politique lourde de remembrement (réunir des bâtiments, recréer des accès par les arrières zones. C'est possible, mais coûteux, lourd, et nécessite beaucoup de dialogue avec les proprios qui sont souvent même à Verviers, des multinationales.

A l'ancienne «ferme modèle», où on pourrait imaginer une transformation en immeuble à appartements, le fait de la laisser à l'abandon a eu pour conséquence que le voisin direct de cette ferme a de très gros problèmes d'humidités. Son bien se dégrade très fortement. C'est un exemple parmi d'autres.

→ La ferme modèle est en zone de parc. Des dérogations pour créer des immeubles ont déjà été autorisées. Il n'y a plus de priorité de redensifier davantage car on l'a fortement fait, où alors de manière très réduite.

Nous pensons également qu'il serait plus intéressant de favoriser et d'encourager la rénovation des maisons du centre-ville plutôt que de multiplier les « rurbanisations ». Cela renforcerait inévitablement l'attractivité de la ville.

→ Verviers doit se battre sur plusieurs fronts et pas un seul. Il faut du périurbain et de l'urbain. Mieux, il faut d'abord du périurbain, pour maintenir les gens à Verviers, renforcer la masse critique de la

ville et son ratio // à la périphérie qui s'est affaibli depuis 20 ans, et puis progressivement switcher vers une offre plus urbaine, mais certainement pas le faire brutalement. Verviers dispose d'un des réseaux TEC les plus performant de Wallonie, et ce même au fin fond de Rechain vers Maniahan, ou de Polleur vers Jehanster.

Interdire de Construire à Polleur Stembert, ça veut dire qu'il faut interdire de construire à Jalhay, à Theux, encore plus loin du centre de Verviers. Il faut être conséquent. Ce n'est pas réaliste.

Verviers, tout entier est un pôle // à l'arrondissement ou la région wallonne. Construire à Verviers, ce n'est pas de la rurbanisation, c'est de la périurbanisation. La périurbanisation est moins couteuse que la rurbanisation. Même si on doit la réguler, on ne saurait pas l'interdire. A moins qu'on interdise l'urbanisation dans de nombreuses communes de périphérie.

Le territoire de Verviers est trop étroit (mal fusionné: 33km² // 210 km² de Tournai. En décrétant de ne produire qu'en ville (ce qui n'est pas du tout rentable actuellement, voir T PALM), on risquerait de se tirer une balle dans le pied et renforcer la fuite vers les communes de périphéries déjà très forte. Ou alors il faudrait une très grosse cohésion supra communale, ce qu'on n'a pas. Mais ce n'est pas une fuite en avant car les 33km² verviétois sont largement mieux équipés que près de 80 % du territoire wallon. Construire à Verviers c'est rendre service à la Wallonie et à Verviers.

En conclusion:

1) Verviers doit travailler sur deux fronts, le périurbain qui est "raisonné à Verviers" et sur la réintroduction d'une offre désirable urbaine (HDB, Ile Adam, Bolinheid, ...)....

2) Construire ou pas en seconde couronne à Verviers est une erreur dans le débat écologique vu l'étroitesse de Verviers. L'enjeu écologique est plutôt de savoir comment réduire la densification sur les communes de périphérie (Via la FD, interdire les ZACC mises en oeuvre via la RW....)

3) Verviers est tout entier un "noyau" urbain, sur l'ensemble de son territoire, car tout point de ce dernier reste à une distance bien supérieure à la moyenne wallonne d'un centre ville, d'un hôpital, d'une gare, ...

D'avance merci pour votre réponse.

Philippe Kriescher

24/5/2016.

Jean-Pol Bollette
49K rue Slar
4801 Stembert
Conseillé communal MR

Question dans le cadre du conseil du 30 mai 2016

PUBLICITE SAUVEGARDE DU PEUPLE

Madame la Bourgmestre,

J'ai relu la maxime que nos anciens avait placé sur le fronton de l'édifice que nous occupons :

PUBLICITE SAUVEGARDE DU PEUPLE. Cette maxime porte à réflexion et il me semble qu'elle garde toute sa pertinence et son actualité, je dirais même qu'elle n'a pas pris une ride. Pour autant et malgré l'évolution des techniques et des mœurs, il se pourrait bien que l'ensemble des élus formant cette assemblée soient moins bien informés que ne l'étaient nos anciens. En effet la complexité et la multiplicité des voies d'informations ne favorisent pas la synthèse nécessaire à une bonne compréhension de notre actualité.

Il n'y a pas encore si longtemps, la Ville, via l'un de ses agents, réalisait un travail de synthèse de l'information et le mettait à disposition de l'ensemble de son personnel ainsi que des élus. Les contraintes juridiques amenées via la défense des droits d'auteurs et les implications économiques ont amené la Ville à abandonner ce système qui répondait de manière pertinente à un souci d'information.

Madame la Bourgmestre,

Il me revient que le Collège dispose d'une revue de presse, cet outil est pertinent et loin de moi l'idée de le remettre en cause. Cependant, afin de permettre à tous les membres de cette assemblée de disposer du même outil, ne serait-il pas judicieux d'étendre la mise à disposition de la revue de presse à tous les membres du Conseil ? Agissant de la sorte vous travaillerez à poursuivre ce qui était pour nos anciens un socle de la démocratie à savoir : **Information sauvegarde du peuple.**

J-P Bollette

Jean-Pol Bollette
49K rue Slar
4801 Stembert
Conseillé communal MR

Question dans le cadre du conseil du 30 mai 2016

CONCURRENCE DELOYALE

Madame la Bourgmestre,
Monsieur L'Echevin du commerce,

Le sujet

Le projet de centre commercial de Soumagne avance avec quelques difficultés :

- le permis d'urbanisme notifié le 22/04/2016 est susceptible de recours de la part du fonctionnaire délégué ou de l'UCM ;
- l'étude d'incidence relève plusieurs points négatifs, notamment en termes de saturation des voiries ;
- le service des affaires économiques de la Commune de Soumagne a remis un avis négatif ;
- les commerçants de Herve, Fléron et Verviers sont résolument contre ce projet ;
- le permis socio-économique accordé en août 2011 est arrivé à son terme en 2015 et a été prolongé jusqu'en août 2016.

La problématique et les conséquences

Il n'est plus à démontrer que les centres commerciaux de périphérie fragilisent les centres-villes tel celui de Verviers. Ces centres commerciaux absorbent une part du chaland et accentue la désertification des centres-villes avec les fermetures que nous pouvons vivre au quotidien et jusqu'à notre marché qui pourrait se voir menacer dans son existence faute d'une clientèle suffisante.

Il est évident que le projet Soumagnard de 20 000m² situé à 15' du centre-ville de Verviers ne pourrait, à lui seul, être responsable de tous les malheurs du monde, mais il est tout aussi évident que la zone de chalandise de ce centre va davantage fragiliser le redéploiement économique que vous essayez de porter pour Verviers.

Les recours

Le commerce n'est pas extensible à l'infini et aux difficultés du jour, pour nombre de commerçants, s'ajoute la concurrence de l'e.commerce dont on n'a pas encore pris toute la mesure. Si le commerce n'est pas extensible, il y a lieu de préserver à tous le moins ce qui existe et de travailler à redéployer la vie économique dans les centres habités et non au milieu des vaches et des prairies.

Le MR pense que vous devez peser sur le cours de ce dossier notamment :

- 1) en accélérant la mise en œuvre du projet « Rives de Verviers » qui dispose de tous les permis (purgés de tout recours) et qui constitue, lui, un véritable projet de revitalisation urbaine ;
- 2) en pesant, comme le décret vous y autorise, sur la prochaine demande de permis d'implantation commerciale qui sera introduite pour le projet de Soumagne, lequel n'est pas conforme au Schéma Régional de Développement Commercial (SRDC).

Conclusion

Madame La Bourgmestre, Monsieur L'Echevin du commerce,

L'objectif de cette question, c'est de permettre au projet verviétois de conserver quelques chances de voir le jour sous des auspices favorables ainsi que de faire part de l'aspect négatif pour l'ensemble des commerces situés dans la zone de chalandise du projet Soumagnard.

La question

Pourriez-vous nous indiquer si vous avez l'intention de vous mobiliser pour éviter la création d'un centre commercial superfétatoire et qui exacerberait une concurrence commerciale déjà poussée à l'extrême ?

Jean -Pol Bollette

Conseil communal du 30 mai 2016

Question orale à l'attention de Mme la Bourgmestre

Sur quelle base la majorité choisit-elle ses opérateurs de formation en matière d'insertion sociale ?

Madame la Bourgmestre,

Il ne faut pas être grand clerc pour comprendre que, parmi les enjeux majeurs pour et à Verviers, figure l'insertion socio-professionnelle ? Facteur d'intégration et de cohésion et source d'amélioration des indicateurs sociaux, donc de la santé, de l'image et de la notoriété de notre ville.

C'est d'ailleurs, fort de cette conviction, que, comme Président du CPAS j'ai souhaité mieux installer dans une véritable Maison de l'Action et de l'Insertion sociale, le service de l'ISP afin d'en assurer son déploiement de ses activités et améliorer ses performances.

Ceux et celles qui ont voulu me contrer il y a plus d'un an, se précipiteront certainement à son inauguration en octobre prochain.

Le vocable 'socio-professionnel' reprend explicitement la dimension sociale de l'insertion qui repose notamment voire essentiellement sur l'apprentissage de la citoyenneté et du français langue étrangère (FLE).

La généralisation des contrats dénommés PIIS, proposée avec pertinence par le Ministre Borsus, renforce la nécessité de doter les services de l'Action sociale au sens large de plus de moyens. La dernière réunion de concertation Ville CPAS ne m'a guère rassuré à ce sujet. Lors de l'examen des MB du CPAS le mois prochain, nous y reviendrons.

Pour l'heure, je souhaiterais savoir si votre majorité approuve unanimement le choix de Mme Renier et de vos représentants au CAS, de confier au CPCP la formation à la citoyenneté des usagers et bénéficiaires de l'Aide sociale.

Quand on sait que derrière le CPCP se cache le cdH et inversement, il y a là une question déontologique que votre partenaire semble avoir outrepassé, à votre insu ?

Pensez-vous que ce soit une bonne chose qu'un parti politique intervienne au sein de notre service d'insertion ?

F.Breuer

Conseiller communal MR

Cher Freddy,

Je voudrais commencer ma réponse en rappelant le contexte dans lequel la décision a été prise par le CPAS :

1. C'est le CPCP qui a contacté le CPAS et non l'inverse. Le CPCP a obtenu des fonds européens pour dispenser des modules à un jeune public sur le thème de la citoyenneté. En conséquence, il est normal de s'adresser à des CPAS mais aussi à des associations qui travaillent avec ce public, ce qu'a fait le CPCP.

Pour Rappel, le CPAS travaille fréquemment avec d'autres organismes idéologiquement connotés : FPS, MOC, CEPAG... L'essentiel est que le CPAS traite avec des organismes d'éducation permanente qui soient reconnues. Dois-je vous rappeler que vous avez-vous-même signé des conventions, lorsque vous vous occupiez des régies communales, avec PAC ?

- 2 il est toujours très intéressant de travailler en partenariat sur ce type de sujet : pour le personnel du CPAS accompagnant le formateur du CPCP à chacune des séances, il s'agit d'une occasion de parfaire leur apprentissage sur la matière abordée et la restituer à son tour dans leurs différents modules de formation, l'action CIME en l'occurrence.

Concernant les partenariats plus largement liés à la préformation, voire formation exclusivement :

1. Le CPAS essaie, tant que faire se peut, de « prospecter » afin de s'assurer que le partenaire réponde le mieux à nos objectifs poursuivis.
2. Il arrive également que le CPAS soit contacté dans le cadre d'un projet particulier défendant à nouveau des objectifs spécifiques que nous ne pouvons atteindre faute de personnel qualifié et de moyens financiers. Citons en exemple l'ASBL FPS qui nous a proposé des ateliers abordant la thématique de l'emploi à Verviers par le biais d'une expo photo réalisée par les stagiaires. L'action est en cours, elle touche à sa fin et les photos seront exposées à l'inauguration du service en octobre prochain.
3. Le CPAS a énormément de partenaires dont la mission est concentrée sur la formation et la préformation de notre public. Nous laissons bien entendu le choix à chaque bénéficiaire de l'opérateur chez qui il suivra sa formation et nous formalisons ce partenariat au moyen d'une convention de formation INDIVIDUELLE signée par l'opérateur et notre Centre. Citons en exemple, toutes les écoles de plein exercice, les Centres d'Insertion Socio-Professionnelle (Lire et Ecrire, le CID, Esope, EPI, Isocèle, SIMA, Croc Espace, EDIT, etc.), les Régie de Quartier, l'IFAPME, la MIREV, etc. Les formations/ préformations dispensées en nos locaux par des partenaires restent marginales à comparer à celles dispensées chez nos partenaires car

ce sont nos bénéficiaires qui les choisissent et non nous qui les sollicitons. En d'autres termes, nous privilégions d'abord le choix du bénéficiaire avant de lui proposer des ateliers/modules en interne assumés par un personnel pédagogique externe et conventionné avec nous. Nous ne pourrions de toute façon offrir un tel panel seuls.

4. Enfin, ce qui amène le CPAS à choisir un partenaire plutôt qu'un autre c'est d'abord le projet pédagogique qu'il propose et les objectifs qui y sont liés Le coût est aussi, bien entendu, un impératif dont il ne se fait pas l'économie. Et je rappelle aussi que chaque convention partenariale fait l'objet d'une décision du CAS.

En conclusion, je peux vous dire que je ne vois nullement en quoi un problème déontologique serait à signaler dans le cas qui nous occupe.

THEODORY Renaud

De: DEMOLIN Pierre
Envoyé: vendredi 27 mai 2016 10:40
À: THEODORY Renaud; Collège; REUCHAMPS Régine
Objet: TR: questions orales conseil du 30 mai 2016

Question orale.



De : Maxime Degey [mailto:maximedegeyverviers@gmail.com]
Envoyé : vendredi 27 mai 2016 10:40
À : DEMOLIN Pierre <Pierre.DEMOLIN@verviers.be>
Objet : questions orales conseil du 30 mai 2016

Monsieur le Directeur, cher Pierre,

Peux-tu inscrire ces deux questions à l'ordre du jour de notre conseil?

Un nouveau logo pour la Ville:

Nous avons appris dans les médias que la Ville de Verviers, suite à l'étude identitaire, va lancer un marché pour se doter d'un nouveau logo et d'un nouveau "slogan". L'idée n'est pas mauvaise même si certains historiens et puristes de notre ville risquent de ne pas apprécier la disparition de notre cher "vert et vieux" qui a nécessairement une valeur historique.

Trois questions ou réflexions nous viennent cependant à l'esprit suite à cette déclaration:

- 1) Comptez-vous organiser une présentation officielle de l'étude par la société l'ayant effectuée? Une toute section ne serait-elle pas nécessaire, voir une présentation publique ouverte aux citoyens?
- 2) Dans les médias, on rapporte que vous allez lancer un marché vers une société extérieure pour la création du logo et du slogan. Pourquoi encore faire appel à une société extérieure? N'avons-nous pas assez d'artistes, de graphistes ou de dessinateurs au sein de notre Ville? Nous proposons au MR d'organiser pour la création du logo un grand concours populaire en mobilisant l'ensemble de nos forces artistiques (comme pour le CPAS par exemple), les différents logos seraient alors soumis aux votes populaires pour la désignation de celui-ci. Pour le "slogan", nous pouvons également mobiliser les citoyens désirant participer positivement à l'image de leur ville, organisons des brainstormings, des focus groupe ou d'autres méthodes et soumettons également les idées à la population. Laissons

27/05/2016

finalement les verviétois se définirent eux-mêmes et participer de manière positive à l'essor de l'image de notre ville.

3) Un élément nous inquiète également, la production du logo aura un coût mais le changement de l'ensemble des documents administratifs de la Ville aura un coût encore plus élevé! Avons-nous déjà évalué la somme totale pour le changement de l'ensemble de nos logos?

Merci.

Travaux sur le viaduc

Comme nous le savons tous, les travaux ont commencé sur le viaduc d'Ensival et j'aimerais ici relayer deux interventions citoyennes:

1) La rue de Liège semble être une victime collatérale des travaux à Ensival, le trafic aurait sensiblement augmenté à cet endroit. Pouvez-vous confirmer cette sensation des riverains habitants la rue et si cela se confirme, pouvons-nous y faire quelques chose? Je rappelle au passage également que depuis de nombreuses années, les riverains de la rue de Liège se plaignent notamment de la vitesse des véhicules à cet endroit.

2) Nous en avons déjà parlé dans le collège 2006-2012 et aussi dans celui 2012-2015, la pose des panneaux anti-bruit sur le viaduc va-t-elle engendrer une perte de visibilité sur notre Ville? Ca pourrait paraître un détail mais nombreux sont les visiteurs arrivant à Verviers par l'autoroute E42 venant de Herve et qui ont directement une vue sur le centre commercial, un hôtel bien connu et bientôt une chocolaterie. Pour cette dernière, son propriétaire a d'ailleurs placé une énorme panneau "visitez la chocolaterie" en direction de l'autoroute, preuve qu'il mise là-dessus. Que peut-on en dire?

Merci.

--

Maxime Degey
Chef de groupe MR à la commune de Verviers
0499/247576



Un nouveau logo pour la Ville de Verviers.

Le 30/05/2016.

Monsieur Degey, je suis étonné, mais extrêmement content que le MR verviétois s'intéresse enfin à cette étude identitaire et au nouveau logo pour Verviers.

Ce qui m'inquiète cependant, c'est que vous suggériez des méthodes d'approche d'un sujet important pour les verviétois suivant une technique (la concertation) totalement absente de celles habituellement appliquées au sein de votre groupe politique.

Voici la réponse du Collège :

1) Présentation officielle.

Une phase importante de communication est prévue afin que le verviétois s'approprie cette étude. Cette phase sera organisée une fois que nous aurons, le logo, le slogan et toutes les conclusions de l'étude identitaire. **Une expo sur cube sera organisée dans le centre-ville. Cette expo rappellera la démarche de l'étude identitaire.** Vous devez savoir que plusieurs médias régionaux, mais aussi nationaux, ainsi que des représentants de plusieurs Villes sont intéressés par cette démarche et ce procédé d'étude identitaire.

2) Entreprise verviétoise et verviétois.

Les verviétois ont été interrogés sur l'image et l'identité de leur Ville durant l'étude identitaire. Des « brainstorming », workshops techniques et créatifs ont été organisés, **les verviétois ont pu s'exprimer** lors de l'étude de terrain (avec une grande carte de Verviers sur une cellule vide de la rue du Brou) ou encore lors de tables-rondes en soirées au .Ve.

Maintenant que l'étude identitaire est presque terminée, **nous avons besoin d'un regard extérieur, empreint de recul**, pour créer un logo et un slogan sur base des conclusions de l'étude identitaire.

Nous restons dans le budget qui avait été initialement inscrit et il a toujours été dit qu'en plus du marché pour l'étude, la Ville devrait lancer un second marché pour le logo.

Systématiquement avoir recours aux services gratuits des artistes, des graphistes,... n'est pas éthiquement correct. Tout travail mérite une

rémunération. D'autant plus quand il s'agit de l'identité d'une Ville comme Verviers. Il faut avoir de l'ambition...

Nous allons consulter 3 firmes, une verviétoise, une liégeoise et une bruxelloise. Chaque firme devra nous proposer au minimum 2 pré-projets. Le Collège les classera selon les critères d'attribution du marché. Les 2 firmes qui ne se verront pas attribuer le marché recevront chacune 800€ pour le travail fourni.

3) Coût du changement de l'ensemble des documents administratifs de la Ville.

C'est là que le graphiste de la Ville interviendra : dans la déclinaison du logo sur les documents, dans l'habillage du site internet, carte de visite, signalétique, farde de presse, communiqués, encarts publicitaires dans la presse, affiches, etc... **cette partie du travail ne sera pas sous-traitée**, elle sera réalisée en interne. Nous remplacerons au fur et à mesure, en prenant soin d'écouler au préalable les documents comportant toujours l'ancien blason.

Merci pour votre écoute.

Claude ORBAN

Echevin de la Communication et du CPI.

Jean-Pol Bollette
49K rue Slar
4801 Stembert
Conseillé communal MR

Questions dans le cadre du conseil du 30 mai 2016

CHANTELOUP

Madame la Bourgmestre,

Il nous revient par la presse de ce vendredi que l'avenir de Chanteloup à Stembert est en question.

- Les informations sans doute parcellaires font état d'une boulimie taxatoire de la ville vis-à-vis de cette institution séculaire (journal le jour 27/05/2016).
- Le diacre quant à lui dénonce carrément des engagements qu'auraient avancés l'un ou l'autre représentant de la ville (journal le jour 27/05/2016).

Madame La Bourgmestre,

Le MR vous demande de clarifier les engagements qui ont été pris au nom de la ville vis-à-vis d'une institution qui est remarquable à bien des égards mais qui in fine appartient au privé ?

Madame la Bourgmestre,

Votre majorité a-t-elle l'intention de soutenir la salle Chanteloup et si oui comment ?

J-P Bollette